spontanément que la Commission offre au juge d'instruction le résumé des observations générales de la sous-commission.

Paris, 29 décembre. — Nous venons de dire que le rapport verbal de M. Bertrand, énonçait un chiffre de 250 bons, ainsi que des bons anonymes pour une valeur de 870.000 francs. A ces bons, il faut ajouter le fameux bon de 500.000 francs que l'on sait aujourd'hui, par des renseignements positifs, avoir été encaissé par M. Cornélius Herz. Il y a également un autre bon de 100.000 francs, touché par une personne restée inconnue, malgré toutes les recherches.

Le total définitif des bons anonymes est donc de 1.470.000 francs, chiffre qui se rapproche sensiblement de celui que nous avons fait connaître à plusieurs reprises.

Ces bons anonymes, M. Cottu en connaît assurément la distribution; c'est, du moins, ce que soutiennent plusieurs membres de la Commission, et ils estiment que le juge d'instruction, s'il sait agir, en aura facilement l'énumération par la menace ou par la persuasion.

Il semble avéré que dans les 17.000 bons, que les délégués spéciaux ont examinés, il en est qui touchent au Parlement, ou à des hommes politiques importants. La Commission en a connaissance. et elle se refuse à rien dire.

Voici le sentiment auquel, suivant un de ses membres de gauche, elle a obéi :

« Si nous donnions quelques-uns des 17000 noms ou les 17,000 noms, l'opinion publique verrait dans ceux ci autant de coupables, et ce n'est pas notre conviction. C'est affaire au juge d'instruction d'examiner ceux qu'il aura à retenir en se servant de ce qu'il possède.

Mais, faisons-nous observer, vous n'envoyez que les souches des bons et le juge d'instruction possède déjà les bons, qu'apprendra-t-il de nouveau ?

» Il y a, nous est-il répondu, aux souches que nous détenons, des indications, des signes particuliers qui seront pour lui d'un grand poids. Mais nous ne pouvions pas agir autrement que nous l'avons fait. Je sais bien que ce sera une déception pour le public, qui s'attend à lire un jour ou l'autre, les 17,000 noms. Cela nous était impossible à faire; nos pouvoirs ne vont pas jusque là.

» Nous ne pouvons pas, par exemple, prononcer un délit d'indélicatesse pour quelqu'un qui serait l'objet d'une ordonnance de non-lieu de la part du juge. »

Nous avons résumé impartialement ces réflexions intéressantes, suggérées évidemment par le travail de ces jours derniers et l'audition des procès-verbaux. Ce n'est qu'après cette audition, vers quatre heures et demie, que la Commission a commencé ses interrogatoires.

AUDITION DE M. TCHERBANNE

M. Tcherbanne est le correspondant parisien de la *Gazette de Moscou*; il demande comment on a pu accuser son journal d'avoir touché 500,000 fr. pour être amie de la France ; la *Gazette de Moscou* l'a toujours été. Il voudrait savoir l'origine de ces bruits ; en attendant, il tient à protester en son nom.

M. Gerville-Réache. — Le propos répété par les journaux vient uniquement de la déclaration de M. Delahaye.

M. Tcherbanne. — A-t-il dénoncé la *Gazette de Moscou* ?

M. Brisson. — Non pas nominativement. Le président lit la déclaration de M. Delahaye.

M. Gerville-Réache. — Je dois rappeler qu'en dehors du texte même publié, M. Delahaye a nommé la *Gazette de Moscou*. Nous devons en avertir le témoin pour qu'il puisse donner un démenti, s'il y a lieu. Il faut que le témoin sache qu'il n'y a d'autres renseignements à la Commission que ceux fournis par M. Delahaye.

M. Tcherbanne, au nom de la *Gazette de Moscou*, et des services qu'elle a rendus à la France, supplie la commission d'arriver à la vérité. Si quelqu'un est capable d'avoir touché au nom de la *Gazette de Moscou*, il faut qu'il soit mis au pilori.

M. Brisson. — Nous ne pouvons que vous répéter ce qu'a dit M. Delahaye. Nous n'avons pas le mandat de faire l'enquête que vous demandez.

M. Tcherbanne. — Vous a-t-on apporté des preuves?

M. Clausel de Coussergues. — Non, il n'y a que l'affirmation pure et simple de M. Delahaye.

M. Gerville-Réache. — Nous pourrons délibérer entre nous sur ce que nous pouvons faire.

M. Tcherbanne. — Si vous trouvez quelque chose sur la *Gazette de Moscou*, je vous en prie, appelez-moi ! Si vous ne trouvez rien, constatez-le dans votre rapport.

M. Rouvier, d'après les journaux, le *Nouveau Temps*, par exemple, aurait déclaré dans les couloirs qu'il a versé des sommes considérables.

M. Brisson. — S'il arrive à notre connaissance quelque chose de nouveau nous vous préviendrons.

M. Pelletan. — Avez-vous quelques soupçons sur la personne qui aurait répandu ces bruits ?

M. Tcherbanne. — Non.

AUDITION DE M. CASTELBON

M. Castelbon est le titulaire du chèque Devès. Il dit s'occuper d'affaires industrielles et commerciales. Il prête serment et lit sa déposition.

Il résulte de ses déclarations ou de l'interrogatoire auquel il a été soumis, qu'il ne connaissait M. Devès que depuis peu, qui lui avait demandé d'apostiller, vers 1885, une demande de sous-préfecture en Algérie. C'est en 1886 que M. Devès lui remit un chèque de 20,000 francs, provenant, disait-il, d'un gros capitaliste qu'il ne nomma pas, et destinés à concourir à la fondation d'un journal politique, la *Nouvelle Presse*. La constitution de la société ne put se faire, parce que deux fondateurs firent défaut au dernier moment.

M. Castelbon, qui avait encaissé les 20,000 francs, en rendit 15.000 à M. Devès, mais il dit n'avoir pas demandé un reçu de cette somme. Il déclare, du reste, n'avoir entre les mains, aucune correspondance de M. Devès. Comme il avait gardé par devers lui 5.000 francs, il en a fourni reçu à M. Devès.

Il ajoute, sans le prouver autrement, que M. Devès lui restitua, lors de l'apparition du journal, les 15.000 francs précités, et qu'il reçut en échange des actions nominatives.

M. Castelbon dit n'avoir jamais reçu pour son journal un centime de Panama.

M. Chaulin, administrateur du *Télégraphe* qui avait été convoqué pour aujourd'hui ne se présente pas.

La Commission s'ajourne à jeudi, à 2 heures. Il est entendu que son président emploiera ce temps à rester en rapport avec le juge d'instruction et à préparer la communication totale ou partielle du dossier dans les conditions d'entente avec le ministre de la justice.

La Commission espère que cette communication pourra avoir lieu prochainement.

APRÈS LA SÉANCE

A la sortie, on commentait beaucoup la déposition de M. Castelbon, qui venait, comme on dit, de porter le « coup du lapin » à son protecteur M. Devès.

Le fait serait d'autant plus bizarre que le sénateur, compromis et poursuivi, avait, paraît-il, fait venir de Gênes, à ses frais, le dit Castelbon, pour venir l'innocenter devant la Commission d'enquête et le juge d'instruction.

Nous avons dit que le juge d'instruction avait demandé à la Commission communication de deux interrogatoires in-extenso des personnes ayant déposé devant elle.

Les interrogatoires sont celui du garçon de recettes Schmidt, qui encaissa, dit-on, un chèque de 20,000 francs pour M. Jules Roche, est celui de M. Vlasto, vice-président du Conseil d'administration du Comptoir d'escompte, ami de M. Rouvier, et qui encaissa pour ce dernier deux chèques, l'un de 50,000 francs, l'autre de 40,000 francs.

Les industries textiles en 1891

LE COTON ET LA SOIE

L'année 1891 a été une année exceptionnelle dans l'histoire de l'industrie cotonnière à cause du rendement énorme et sans précédent de la récolte américaine.

La récolte américaine, qui avait été de 7 millions de balles en 1888-1889, de 7,300,000 balles l'année suivante, s'est élevée en 1890-1891, à 8,655,000 balles de 450 livres anglaises, poids net. Pour l'Amérique seule, c'est en un an, une augmentation de 1,400,000 balles, soit 19 0[0 de la récolte précédente et 11 0[0 de la consommation annuelle du coton dans le monde.

Il ne faut pas s'étonner qu'un tel excès de production ait entraîné un affaissement des prix de la matière première et provoqué des variations importantes dans la valeur de tous les produits de l'industrie cotonnière.

On sait que les industries de l'Amérique du Nord sont le centre de la production du coton et que, jusqu'ici, la récolte américaine a été la régulatrice des cours du coton. Les Indes anglaises fournissent annuellement 3 millions de balles de 480 livres anglaises, et l'Egypte 500,000 balles de 700 livres; ce sont des quantités considérables, représentant environ les deux tiers de la récolte américaine, mais cette production ne paraît pas être en grand progrès.

La quantité de coton produite en 1890 n'a pas été absorbée en 1891. Il semble que, sur les marchés du monde, un tiers environ du surplus de la production américaine est resté sans emploi.

Voici, d'ailleurs, le relevé des stocks de coton disponibles dans les ports d'Europe au 31 décembre 1891 :

Cotons d'Amérique...	1.614.130 balles
— du Brésil....	39.240 —
— d'Egypte....	106.570 —
— de Smyrne...	6.470 —
— du Pérou....	30.770 —
— des Indes....	149.350 —
Total.....	1.946 830 balles

Les stocks disponibles dans les ports d'Europe à la fin de 1891 dépassaient de 563.140 balles les disponibilités de 1890.

Voici maintenant le relevé des quantités de coton transformées en 1891 dans les quatre grandes régions industrielles du monde :

Angleterre.....	4.245.000 balles
Continent d'Europe..	4.538.000 —
Etats-Unis.....	2.958.000 —
Indes.....	1.154.000 —
Totaux.....	12.895.000 balles

L'industrie a donc transformé, en 1891, une quantité de 12,895,000 balles, tandis qu'en 1890 elle n'en avait employé que 12,049,000 balles. C'est pour 1891, un surplus de consommation de 846,000 balles. L'excédent de la production ayant été d'environ 1,400,000 balles, il a dû rerter une disponibilité d'environ 551000 balles.

Le chiffre de 846,000 balles représente donc la quantité de coton que l'industrie a transformé en 1891 de plus qu'en 1890.

En ce qui concerne l'industrie française, la quantité de coton transformé par nos filatures a été de 153 millions de kil. en 1891, contre 124 millions de kil. en 1890. C'est une augmentation de près du quart, et le signe certain d'une grande activité industrielle. Il faut reconnaître que la filature française de coton est dans une période d'activité marquée, qu'elle se développe d'une façon sensible et qu'elle est, en fait, depuis déjà longtemps, indépendante de la concurrence étrangère, puisque nos importations de fils ne s'élèvent pas à la dixième partie de la production française. La situation de la filature de coton eût donc été tout à fait satisfaisante, si la baisse excessive de la matière première, causée par une surabondance de production agricole, ne l'eût empêchée de réaliser les bénéfices sur lesquels elle devait légitimement compter.

En résumé, les deux traits caractéristiques de l'industrie cotonnière de 1891 sont : 1° Une énorme production due à une activité industrielle exceptionnelle: 2° une baisse générale des prix, causée par une production agricole exagérée.

Les quantités de soies mises à la disposition de l'industrie dans le monde entier, en 1891, se sont élevées à 12,619,550 kil. au lieu de 11,985,900 kil. en 1890. Voici, pour ces 12,619,550 kil. de soie, les pays de provenance :

France.....	560.000
Italie.....	3.024.000
Espagne.....	93.000
Autriche-Hongrie.....	265.000
Anatolie, Brousse.....	165.000
Salonique, Volo, Andrinople.....	108.000
Grèce.....	16.000
Syrie.....	290.000
Caucase.....	166.000
Chine : Shanghaï.....	3.668.550
— Canton.....	1.127.000
Japon.....	2.880.000
Indes anglaises, Bengale.....	257.000
Totaux.....	12.619.000

Si l'on prend à part l'ensemble des soies européennes et des soies de l'Asie-Mineure qui peuvent leur être assimilées, et l'ensemble des soies de la Chine, du Japon, des Indes qui forment un autre groupe distinct, on voit que l'Europe et la Turquie ont fourni, en 1891, 4.787.000 kil. de soies grèges, contre 5.312.000 en 1890.

Par contre, le groupe des contrées de l'Extrême-Orient a envoyé en Europe et en Amérique 7,932,550 kilogrammes de soies grèges en 1890. Le déficit a été de 625,000 kil. pour le premier groupe, et l'excédent de 1,489,550 kil. pour le second. Ce fait est digne d'attirer l'attention; il montre que les soies de Chine et du Japon sont des plus appréciées et qu'en fait elles deviennent un élément de plus en plus important dans la fixation des prix.

Les quantités considérables de soie offertes en 1891 ont constamment et lourdement pesé sur les cours. Les pertes éprouvées à la fin de 1891 par tous les détenteurs de soie, négociants, filateurs, fabricants, ont inspiré un découragement général qui s'est traduit par un manque d'activité dans les transactions. L'esprit de spéculation a fait complètement défaut ; les fabricants, en face d'un marché très chargé, ont opéré au jour le jour pour remplir des ordres fermes et sans vue d'avenir. L'incertitude des résultats que produiront les lois douanières nouvelles, a contribué, dans une large mesure à paralyser l'initiative du commerce et de l'industrie.

Un autre fait considérable qui a agi dans le même sens, c'est l'énorme importation des soies orientales. De 1889 à 1891, il est arrivé en moyenne, tant en Europe qu'en Amérique, 7,571,000 kil. de ces soies, contre 5,595,000 kil. dans les années 1887 et 1888 ; c'est une augmentation moyenne de 1,976,000 kil. par an, soit 35 0[0. Et, pendant ce temps, la quantité des soies d'Europe et d'Asie-Mineure décroissait de façon sensible. Les récoltes des pays d'Europe et d'Asie-Mineure, qui représentaient 5,210,000 kil. en moyenne pendant la période triennale 1889-1891. C'est un déficit de 373,000 kil. soit 7 0[0.

Ainsi, le groupe des soies orientales et celui des soies européennes figuraient pour parties à peu près égales dans l'approvisionnement moyen annuel pendant la période 1887-88. Depuis trois ans les soies européennes représentent à peine les cinq douzièmes et les soies orientales plus des sept douzièmes de la totalité. Le bon marché étant devenu le but universel dans la fabrication des étoffes, on devait donner la préférence à ces soies orientales de caractères si différents et de prix si bas relativement aux soies d'Europe; celles-ci furent donc délaissées et baissèrent proportionnellement plus que les soies orientales. On comprend ainsi que l'énorme quantité de soies de la Chine et du Japon offerte sur les marchés de l'Europe et de l'Amérique ait été un élément de baisse, puisque c'est le prix de ces soies qui a été le régulateur principal des cours.

En ce qui nous concerne particulièrement, il a été offert en 1891, sur le marché français, 6,022,000 kil. de soie, présentant un excédent de 1,100,000 kil. environ sur les quantités offertes en 1890. Cette augmentation est tout entière due aux arrivages de la Chine et du Japon. En effet, la Chine nous a envoyé en 1891 une quantité de 2,061,157 kil. de soie au lieu de 1,830,135 kil. en 1890 et le Japon 1,706,555 kil. au lieu de 826,102 kil. en 1890. C'est pour les soies de Chine et du Japon envoyées en 1891, sur le marché français, un excédent de 1,114,475 kil., comparativement à 1890. Dans ces conditions, l'excédent des importations des soies orientales est égal à l'excédent total des soies offertes sur le marché français.

En résumé, pour l'année 1891, le fait saillant est la baisse extraordinaire de la soie qui, dès la fin de 1890, a fait craindre à nos sériciculteurs de vendre leurs cocons à vil prix et les a encouragés au point que nous voyons le nombre des éducateurs diminuer de 3,000, c'est-à-dire de 2 0[0 par rapport à 1890, et les quantités de graines mises à l'éclosion passer de 253,915 onces en 1890 à 235,631 onces en 1891. C'est une perte de 18,284 onces, ou 7 0[0.

Dans ces conditions, la sériciculture française, après avoir prélevé en 1890, pour la production des graines, 304.172 k. de cocons sur une récolte totale de 7.779.423 k., laissant ainsi pour la production de la soie 7.495,251 k. de cocons, en a prélevé, en 1891, 340.980 k. sur une récolte totale de 6.883.587, ce qui laisse seulement pour la production de la soie 6.533.607 k. de cocons.

Si, de ces 6,553,607 kil. on retranche la différence entre notre exportation et notre importation de cocons, soit 93,070 kil., il reste un ensemble de 6,440,530 kil. de cocons qui ont été mis à la disposition des filatures françaises et qui ont produit 560000 kilogrammes de soie grège. La récolte de 1890 en avait donné 650,000 k., c'est un déficit de 90,000 kil. ou de 14 0[0.

NOUVELLES DU JOUR

Une nouvelle réunion socialiste

Paris, 29 décembre. — Ce soir, les socialistes ont tenu une nouvelle réunion, salle Léger, on ne pouvait y pénétrer que sur une carte d'invitation.

S'y trouvaient, MM. Guesde, Lafargue, Camélinat, etc.

On s'est occupé du groupement de toutes les forces du parti.

Le tunnel sous la Manche

Londres, 29 décembre. — La réunion annuelle des membres de la Compagnie du tunnel sous la Manche a eu lieu aujourd'hui, sous la présidence de sir Edward Watkins.

Sir Watkins croit que le nouveau gouvernement et le nouveau Parlement sont favorablement disposés en faveur du tunnel.

Actuellement, 2.000 mètres de tunnel, ayant sept pieds de diamètre ont été creusés du côté anglais, comme expérience, sous la mer. Du côté français le même travail a été accompli, mais les travaux ont été arrêtés.

Les Anglais ont entretenu en bon état leurs travaux et leur matériel. Le bill autorisant la Compagnie a poursuivre ses travaux sera déposé à la prochaine session devant le Parlement.

La question de la caisse des retraites pour les mineurs

Paris, 29 décembre. — MM. Desprez, sénateur, Basly et Lamendin, députés, ont entretenu le ministre des travaux publics de la question de la caisse des retraites pour les mineurs.

Le ministre a répondu qu'après de nombreux entretiens avec le rapporteur, la question a fait un grand pas, et qu'il espère pouvoir en demander la mise à l'ordre du jour du Sénat, peu de jours après la rentrée de janvier prochain.

Les promotions dons l'armée

Paris, 29 décembre. — Sont promus au grade de colonel d'infanterie MM. Chenel, Philipin, de Piépape, Peloux, Pourquery de Pechalves.

Cavalerie. — MM. Cersay, de Chalendar.

Artillerie. — M. Michal.

Au grade de lieutenant colonel : infanterie, MM. Bertrand Didio, de Fouget, de Nadaillac, Picard, Castle, Mernier, Plagnol, de Morineau, Pagnaud, Bougon, Daustel, de Laforcade, Lenormand, Delplanque, Courtes-Lapeyrat. Ce dernier est de la maison militaire du président de la République.

Artillerie : MM. Leroux et Deport.

Toujours les pirates au Tonkin

Marseilles, 29 décembre. — Les journaux du Tonkin racontent que des colonnes, sous les ordres du colonel Courcol, ont traqué les pirates de la région de Mon-Cay, avec lesquels ils ont eu plusieurs engagements.

Le 14 novembre, le capitaine Saint-James a infligé à l'ennemi des pertes sérieuses.

La colonne du capitaine André a dû rentrer à Bac-Lé, après avoir brûlé le village de Chô-Moi. La colonne n'a pu poursuivre, à cause de l'insuffisance de ses effectifs.

Than-ka, le chef rebelle du Huyen du Ha-Hoa, a été surpris et tué par le capitaine Bernamonti. Sa tête a été exposée.

Les chefs pirates Ly Thi et Ly The, anciens partisans du Doc Duc, qui participèrent à l'assassinat des gens du colonel Pennequin, au mois de mars dernier, ont été pris et exécutés.

Un accident à la gare de Malesherbes (Loiret) Trois blessés

Orléans, 29 décembre. — Une machine de la Compagnie d'Orléans a été précipitée de la cuvette du pont tournant de la gare de Malesherbes. Le mécanicien, le chauffeur et le chef d'équipe ont été grièvement blessés. Cet accident est attribué à la malveillance.

Les exploits d'anarchistes en Angleterre Les mesures

Dublin, 29 décembre. — L'émotion produite par l'explosion de l'Exchange-Court est loin d'être calmée. Les recherches se poursuivent activement.

La police aurait reçu l'avis qu'on tenterait d'assassiner M. John Morley.

Londres, 29 décembre. — La Tour de Londres est l'objet d'un redoublement de surveillance ; des sentinelles sont en faction jour et nuit sur le pont-levis, sur le quai, à l'entrée de l'esplanade et sur les remparts.

Belfast, 29 décembre. — On a doublé le nombre des agents de service autour des bureaux de poste et de douane et des monuments publics.

On a distribué des revolvers à ceux qui sont de service de nuit autour des bureaux du gouvernement.

Canons à torpilles

Chicago, 29 décembre. — Des journaux américains annoncent qu'un allemand de Chicago, du nom de Gothmann, aurait construit un canon à torpilles qui dépasserait toutes les armes employées jusqu'à ce jour dans la guerre maritime.

Les projectiles lancés par cet engin, brisent, paraît-il, les cuirasses les plus épaisses.

La première pièce fabriquée d'après les données de Gothmann a été achetés par le gouvernement allemand et sera prochainement embarquée pour l'Europe.

L'alliance franco russe

Berlin, 29 décembre. — Une revue allemande, *Zukampft*, publie le récit d'une conversation qu'un officier prussien, le major Tothleben, aurait eue avec un haut dignitaire russe.

Ce dernier aurait affirmé que l'alliance franco-russe était déjà, il y a un an et demi, un fait accompli. Le tsar l'aurait conclue, de sa propre initiative, non pas par sympathie pour la France, mais pour enchaîner en quelque sorte cette puissance et s'assurer ainsi le moyen de maintenir la paix.

L'alliance serait d'un caractère strictement défensif. La Russie serait tenue d'assister la France, si celle-ci était attaquée par l'Allemagne mais si, sous un prétexte quelconque, directement ou indirectement, elle ouvrait les hostilités pour reconquérir l'Alsace-Lorraine, les Russes la laisseraient isolée.

M. Carnot aurait d'ailleurs, formellement déclaré qu'aussi longtemps qu'il serait président, la France ne commencerait pas la guerre.

Les agents de la Prusse en France

M. de Kératry, ancien membre du gouvernement de la Défense nationale, rappelle dans le *Gaulois* que Cornélius Herz n'est pas le premier agent de la Prusse qui ait capté la confiance de nos radicaux. Le premier préfet prussien de Strasbourg a été bénétrias Bach, qui proclama la République à Lyon au 4 septembre et, pendant toute la guerre, fut, comme directeur de la sûreté, au courant de tous nos secrets militaires.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 décembre. — Nous étions heureux hier de constater le calme du marché et nous espérions une trêve jusqu'à la liquidation. Notre espoir a été vain et nous retombons dans les agitations. Aujourd'hui les nouvelles-les s'en donnent à cœur joie, altercation au conseil des ministres; retrait nombreux de fonds aux caisses d'épargne etc. Il n'en faliait pas davantage pour influencer une place déjà mal disposée.

Nos rentes après un début très-ferme reculent sensiblement et le dernier cours est le plus bas fait ce mois-ci. A part Vienne, les places étrangères ne sont pas très encourageantes. Le 3 0[0 débute à 97,35 et finit à 96,55. Les établissements de crédits après un excellent début, rétrogradent de nouveau. Le foncier très demandé au moment à 1012,52, fléchit ensuite à 997,50.

La Banque de Paris cote 652.50. Le Crédit Lyonnais est relativement bien tenu à 755. Le Suez est lourd à 2,625. Les tendances générales mauvaises ont forcément une action sur les fonds étrangers, d'autant plus que nous sommes à la veille de la liquidation. L'Italien est à 92,50. L'Extérieure recule à 63 1[32. Faiblesse des fonds ottomans. Les fonds Austro-Hongrois font exception à la baisse générale.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme.

Le régime des boissons

La Chambre des députés vient de terminer l'examen du projet de loi relatif à la réforme des boissons ; mais cette discussion a duré si longtemps et a donné lieu à tant d'incidents qui, à diverses reprises, en ont modifié l'économie, qu'il n'est peut-être pas inutile d'en résumer ici les principaux et définitives décisions.

On sait que l'objet de la réforme consiste dans la suppression des droits perçus au profit du Trésor sur les boissons hygiéniques, vins, cidres, poirée, hydromels et bières. Seulement, comme nous ne sommes pas à l'époque des excédents budgétaires, il a fallu trouver ailleurs les ressources financières qui allaient manquer, découvrir saint Paul, comme on dit vulgairement, pour couvrir saint Pierre.

La réforme peut donc se diviser en deux parties bien distinctes : les taxes qu'on va supprimer et les impôts qu'on va établir ou dont on augmentera le taux. Nous nous arrêterons à cette division qui permettra à nos lecteurs de voir ce qu'ils gagnent et ce qu'ils perdent.

Les droits supprimés et les boissons hygiéniques

Parmi les boissons hygiéniques, celle qui intéresse particulièrement notre région, c'est la bière. Ici la réforme est absolue et simple, c'est la suppression non seulement de la loi surannée de 1816, mais encore de toute législation, puisqu'il n'y aura plus de droit à percevoir et que la circulation de la bière, dès aujourd'hui, est absolument libre, du moins à l'égard de la régie.

Les droits perçus sur la bière sont actuellement de 3 fr. 75 à l'hectolitre de bière forte et de 1 fr. 25 à l'hectolitre de petite bière. avec cette réserve que le brassin de petite bière ne peut jamais dépasser le brassin de bière forte

Ici, nous le répétons. la réforme est des plus simples et produira d'heureux effets en ce qu'elle rendra les brasseurs absolument maîtres de leur fabrication et les délivrera des entraves de toutes sortes auxquelles ils sont assujettis.

En ce qui concerne les vins, la législation actuelle est des plus compliquées. Les vins acquittent un droit de circulation et, en outre, suivant les circonstances, des droits d'entrée et de détail. Tous ces droits perçus au profit du Trésor vont donc être supprimés. Quelques mots pour indiquer la portée de la réforme.

Le droit de circulation est un droit perçu à chaque enlèvement ou déplacement des liquides. Il était réglé par la loi du 1er septembre 1871 ; mais la loi du 19 juillet 1880 a abaissé sensiblement les taxes créées au lendemain de la guerre.

Les départements sont divisés pour la perception de ce droit en trois catégories payant respectivement par hectolitre en principal et décimes 1 fr., 1 fr. 50 et 2 fr. Nous départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme sont rangés dans la troisième catégorie et payent 2 fr. Dans l'Aisne, département de la 2e catégorie, le droit n'est que de 1 fr. 50.

Le droit d'entrée est un droit perçu au Profit du Trésor dans les communes au-dessus de 4,000 habitants et qui augmente avec la population de ces villes. C'est encore la loi du 19 juillet 1880 qui en a fixé le montant.

Comme pour le droit de circulation, les départements sont divisés en trois catégories. Dans le Nord, suivant la population, le droit d'entrée varie de 0 fr. 75 à 3 fr. par hectolitre, en principal et décimes.

A ces deux droits, il convient d'ajouter le droit de détail perçu lors de la vente en détail des vins, cidres, etc., que la loi du 1816 avait fixé à 15 0[0 du prix de la vente, et qui a été relevé, par la loi du 19 juillet 1830, à 12 fr. 50 0[0.

Notre petite revue serait incomplète si nous ne parlions du droit de taxe unique établi par la loi du 21 avril 1832 et modifié par un grand nombre d'actes législatifs subséquents.

Ce droit remplaçait à l'origine les droits de circulation, d'entrée et de détail ainsi que les taxes de droits des débitants. La loi de 1881 a distingué cette taxe du droit de licence et de circulation et aujourd'hui la taxe unique ne remplace plus dans les villes rédimées que les droits d'entrée et de détail. La taxe unique est facultative pour les villes de 4000 à 10,000 âmes; au-dessus elle est obligatoire.

Nous ne pouvons entrer dans des détails sur le mode de fixation de cette taxe unique. Disons que, dans les agglomérations de 10.000 âmes et au-dessus, le tarif de la taxe unique ne peut pas dépasser un maximum fixé à trois fois le droit d'entrée déterminé dans les conditions que nous avons indiquées plus haut.

Telle est cette législation confuse, embrouillée, barbare pourrait-on dire, que la réforme du régime des boissons va faire disparaître.

C'est là évidemment le beau côté de la médaille. Il y a le revers, qui consiste dans l'établissement des impôts nouveaux destinés à combler le déficit creusé par le dégrèvement des boissons hygiéniques.

Les nouveaux impôts

La Chambre des députés a varié plusieurs fois sur le choix des taxes à créer ou des impôts à augmenter pour équilibrer le budget. Actuellement, les ressources paraissent devoir être créées de la manière suivante :

1° Une surtaxe sur l'alcool. Nous revenons plus loin sur cette question.

2° La suppression du privilège des bouilleurs de crû. Le privilège est supprimé en ce sens que tous les bouilleurs seront dorénavant soumis à l'exercice ; mais il ne l'est pas en ce sens que ces industriels jouiront encore d'une tolérance de dix litres d'alcool par, exempts d'impôt, pour leur consommation peisonnelle.

Si l'on observe que les bouilleurs de crû sont au nombre de plus de 600,000, on voit que l'on aura ainsi six millions de litres d'alcool pur qui échapperont à l'impôt, ce qui donne somme d'environ 15 millions de perdus pour le Trésor.

2° Augmentation d'un demi-décime additionnel aux droits de mutation par décès et de transmission entre vifs.

4° Création d'un impôt sur les opérations de bourse au comptant, et d'un impôt double du premier sur les opérations à terme. Faisons remarquer que cette taxe, qui avait été votée en principe sur la proposition de M. des Rotours, a été ensuite repoussée après une intervention assez remarquée de M. Rouvier, ancien ministre des finances.

5° Création d'une licence pour les débitants de boissons de Paris. Cette question des licences mérite un bref examen, comme celle de l'alcool.

La surtaxe de l'alcool

C'est l'alcool qui va payer à peu près complètement la rançon des boissons hygiéniques.

A première vue, on ne peut que s'en réjouir dans l'intérêt de la santé publique. Il importe pourtant de noter que, même à ce point de vue, la réforme ne va pas sans certaines difficultés. Pour les populations de notre région en effet, qui vivent dans un climat humide et froid, l'alcool est un aliment nécessaire surtout pour la classe ouvrière. Loin de nous la pensée de défendre messieurs les ivrognes; mais c'est un fait constaté que la consommation de l'alcool augmente à mesure que l'on s'élève vers le nord et devient pour ainsi dire indispensable dans les pays septentrionaux où l'on a besoin de développer la chaleur animale.

On consomme beaucoup plus d'alcool dans la région du nord et de l'ouest de la France que dans le Midi, et à ce titre, les nouvelles charges pèseront plus lourdement sur nos concitoyens que sur les Français du Midi.

Aussi ne faut il pas s'étonner qu'une assez vive agitation se soit produite à cette occasion. Les débitants, si nombreux dans le Nord, sans repousser le principe même de la réforme, demandent que, avant d'en venir là, on frappe à d'autres portes.

C'est dans cet ordre d'idées que M. des Rotours avait obtenu la création en principe du moins, d'un impôt sur les opérations de bourse; et l'on ne peut que regretter que M. Rouvier soit parvenu à modifier sur ce point l'opinion de la majorité.

Quoi qu'il en soit, le droit sur l'alcool sera porté de 156,25 à 245 fr. La commission avait indiqué le chiffre de 256,25 et ce n'est qu'à la suite de l'amendement de M. des Rotours qu'on en est revenu à la taxation de 245 fr.

Les licences

Dans le projet primitif, l'augmentation des licences devait fournir une ressource des plus importantes à la réforme. On sait que ces taxes pèsent très lourdement sur les petits débitants.

C'est également grâce à l'intervention d'un député du Nord, l'honorable M. Le Gavrian, que ce péril a pu être évité. La situation actuelle a été maintenue, sauf en ce qui concerne les débitants de Paris, qui, par une anomalie extraordinaire, ne payaient rien, et qui acquitteront à l'avenir une licence analogue à celle des habitants de Paris.

Telle est, dans ses grandes lignes cette réforme importante, qui doit encore obtenir la consécration du Sénat. Nous n'avons pas entendu, dans ce bref résumé, nous livrer à des critiques ou même à des appréciations. C'est un simple résumé, qui, nous l'espérons, sera lu avec intérêt et profit.

C. Kelkun.

REVUE GÉNÉRALE DE L'ANNÉE 1892

CANTONS DE ROUBAIX ET DE LANNOY

(Suite. — Voir notre numéro d'hier.)

Avril. — 4. Une tentative d'assassinat est commise place Chaptal ; un homme est coupé en deux par un train, à Wattrelos. — 5. Découverte du cadavre d'une jeune fille morte d'excès alcooliques dans sa chambre. — 6. Incendie de la teinturerie Grulois et Esprit, boulevard Gambetta; découverte d'engins explosibles. — 7. Interprétation, à l'Hippodrome, de *Marie-Madeleine*, de Massenet. — 9. Clôture des conférences de la Société de Géographie. — 12. Dissolution du Comité lainier, et création d'une nouvelle société : importante réunion à la Bourse. — 14. Eclosion d'un lamentable scandale à Lannoy. — 17. Ouverture de l'exposition décorative, organisée par la Société artistique de Roubaix-Tourcoing.

— 21. Ouverture de la période électorale : réunion de la rue Cugnot. — 22. Les ouvriers du lissage Heyndrickx, non affiliés à la confrérie de Notre-Dame de l'Usine, protestent contre un journal qui accusait M. Georges Heyndrickx à exercer une pression sur eux. Les réunions électorales, plus ou moins agitées, se multiplient. — 24. Départ de trois bicyclistes roubaisiens pour Paris. Ouverture de la Foire de Roubaix. — 25. Pose de la première pierre du nouveau hall de la Caisse d'épargne, rue du Château. — 27. Une raflle d'anarchistes est opérée à Roubaix : Vercruysse est arrêté. Grande réunion au théâtre Deschamps : MM. Guesde et Léon Petit, avocat, y prennent la parole. — 28. Eclosion de trois listes de candidats. Installation des nouveaux membres du tribunal de commerce. — 31. Dernière réunion électorale au théâtre Deschamps, avec Lafargue comme orateur.

Mai. 1. Journée absolument calme. Ballottage général, la liste socialiste arrivant bonne première. — 2. MM. Riche et Roussel sont nommés membres du conseil supérieur des arts industriels. — 3. Le comité de la Ligue de concentration républicaine refuse de s'entendre avec le comité de la liste municipale, celle-ci maintient ses candidatures. — 5. Pas d'entente entre la liste socialiste et la Ligue de concentration. — 6 et 7. Réunions électorales à la *Paix* et au Théâtre Deschamps. — 8. Les candidats socialistes sont élus : soirée mouvementée, mais aucun désordre sérieux. — 9. Journée calme : on va féliciter les nouveaux élus. Mort de M. Lansiaux, commandant des pompiers. — 15. Installation du nouveau conseil municipal : élection du Maire, M. Carrette, et ses six adjoints, manifestation et sérénades. — 17. Réception de l'*Union des Travailleurs*, victorieuse au concours de Paris-Belleville.

20. Arrivée à Roubaix de Mgr Theuret, en tournée de confirmation. — 23. La municipalité se rend chez M. le président du Tribunal de Commerce. Suicide d'une mère de famille à l'Epeule. — 22. Visite de la municipalité à la Préfecture du Nord. Election d'un juge. M. Emile Bossut, et de trois juges suppléants, MM. Henry Mathon-Bertrand, Louis Derville-Wibaux et Ch. Leborgne, au Tribunal de Commerce. Concours hippique à Barbieux. — 24. M. le Préfet arrive à Roubaix, pour les opérations du conseil de révision. Réception de la *Fanfare de Beaurepaire* victorieuse au concours de Saint-Mandé. — 25. Seconde journée du conseil de révision : le préfet ne revient plus. La grève des tisserands de la Société Anonyme se déclare. — 27. Première séance du Conseil municipal. — 28. Célébration à Croix du jubilé cinquantenaire de M. et Mme Feriié-Lecomte.

Juin. — 2. Le Préfet du Nord annule le vœu du Conseil municipal de Roubaix relatif à l'amnistie de Culine. — 6. Triomphe de la « Cœcilia » au grand concours de Tourcoing. — 7. Réception de la « Cœcilia. » — 9. La Chambre des députés adopte le projet de loi portant création d'un troisième canton à Roubaix. — 12. Les régates du Blanc-Seau. — 13. M. Moreau interpelle à la Chambre sur Notre-Dame de l'Usine. — 14. L'*Avenir* annonce le procès qui lui intentent les 153 dizainiers roubaisiens de Notre-Dame de l'Usine. — 17. La ville est réjouie par l'ima[illegible] gravement racontée par le *Réveil du Nord*, des oub[illegible] de Hautmont. 18 Heyndrickx et Cordonnier, de [illegible] sociation professionnelle des patrons du Nord, sont app[illegible] lés chez le juge d'instruction. — 27. Le maire de Roubaix suspend, pour un mois, un agent qui avait conduit au poste un Conseiller municipal. — 28. Jubilé de M. le chanoine Berteaux, doyen de Notre-Dame.

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes.

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

Situation météorologique. — Roubaix, 30 déc. — Hauteur barométrique, 762. Température : A sept heures du matin 6 degrés au-dessous de zéro. A une heure du soir 2 » » » A cinq heures du soir 4 »

CHRONIQUE LOC